

# Rapport d'activité de la communauté de communes

*Service déchets*

# 2023



*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'élimination des déchets présenté conformément à l'article D2224-1 1827 du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827*

# Sommaire



1.	Présentation de Baugeois-Vallée	p. 3
2.	Présentation du service déchets	p.4
3.	Indicateurs techniques: déchets occasionnels	p.11
4.	Indicateurs techniques: déchets du quotidien	p.14
5.	Déchèteries de Baugeois-Vallée	p. 24
6.	Prévention et communication	p.33
7.	Bilan financier	p.40
8.	Présentation de la matrice Compta coût	p.41
9.	matrice Compta coût 2023	p.42

Une communauté de communes dynamique et attractive porteuse de projets de développements structurants.

# 100% équilibre

## CHIFFRES CLÉS

Au Nord Est du département de Maine-et-Loire, la communauté de communes Baugeois-Vallée est une des 9 communautés de communes du département, issues de la réforme territoriale.

Baugeois-Vallée est située à équidistance des centres urbains d'Angers et de Saumur. Par sa proximité avec 2 autres départements, la Sarthe et l'Indre et Loire, Baugeois-Vallée est un carrefour naturel, en connexion avec la région Centre. Cette vocation est favorisée par un maillage routier que valorisent deux accès autoroutiers, une gare SNCF et un aéroport.

Compétence déchets sur tout le territoire  
**1<sup>er</sup> janvier 2020**

### ORIGINE

3 communautés de communes :  
Beaufort-en-Anjou + Canton de Baugé + Canton de Noyant

Situation géographique :  
**Maine-et-Loire**

**734**  
km<sup>2</sup>

**34 966 habitants**

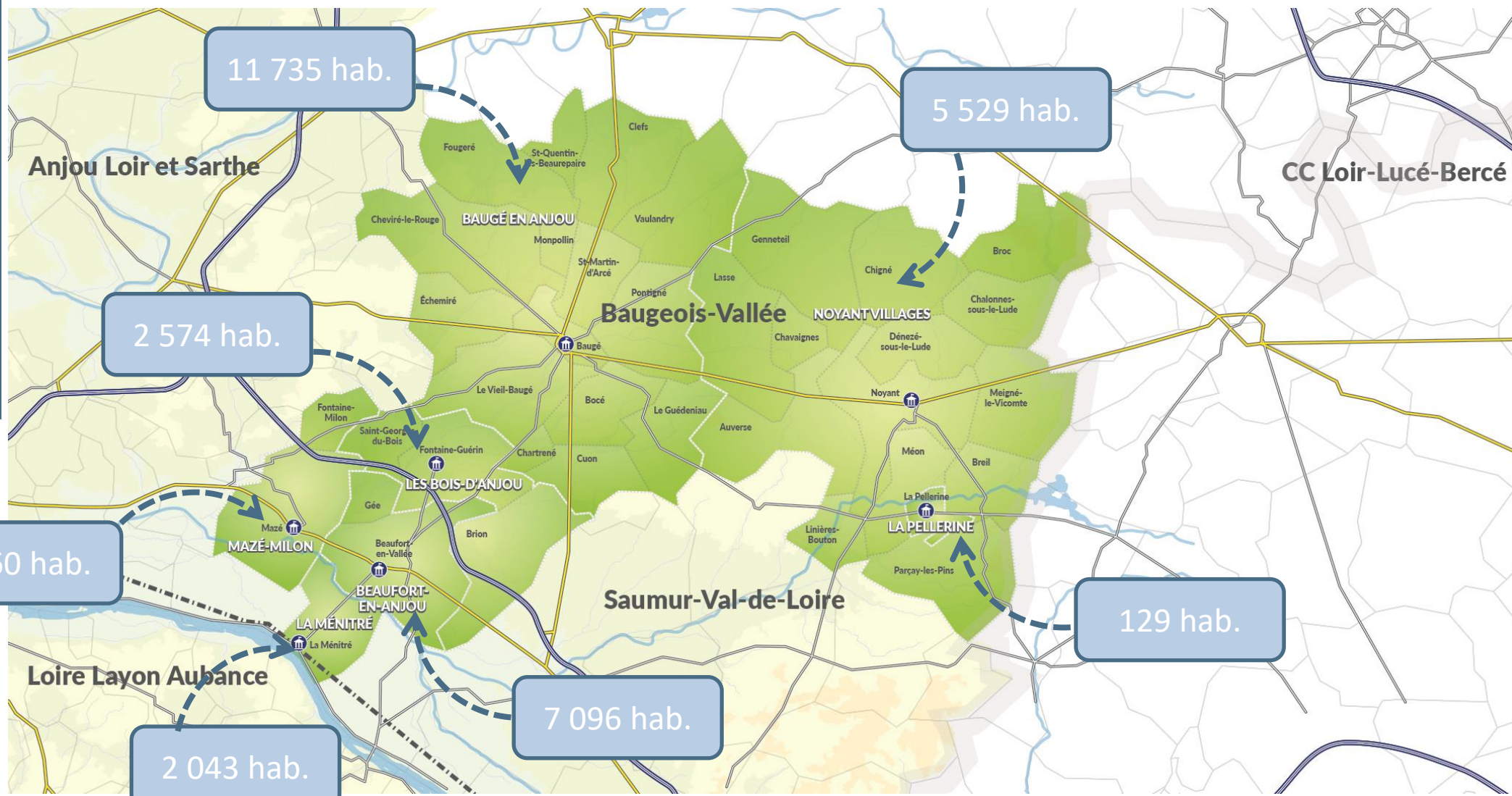
Chiffres INSEE 2021

**7 communes**

Baugé-en-Anjou	11 735 hbts
Beaufort-en-Anjou	7 096 hbts
Noyant-Villages	5 529 hbts
Les Bois-d'Anjou	2 574 hbts
Mazé-Milon	5 860 hbts
La Ménitré	2 043 hbts
La Pellerine	129 hbts

**Le + de la communauté de communes :**  
porter des projets que les communes n'auraient pas pu porter seules.

# Le territoire



Population totale 34 966 hab.

# Un service uniforme et 100% pour VOUS

Le service gestion des déchets est né de la dissolution du SMICTOM de la Vallée de l'Authion et du SICTOD Nord-Est Anjou au 31 décembre 2019.



Location de matériel, facturation, réponse aux interrogations

## ACCUEIL DES USAGERS

Aide les usagers à avoir un bon geste de tri

## ACCOMPAGNEMENT AU TRI

Mise à disposition de conteneurs adaptés aux différentes collectes

## DISTRIBUTION DE BACS

Trier ses déchets pour qu'ils soient valorisés

## 4 DECHETERIES



## PREVENTION DES DECHETS

Aide et accompagne les usagers pour réduire leurs déchets et animations scolaires

## COLLECTE EN PORTE A PORTE

Les ordures ménagères, emballages et les papiers

## COLLECTE DU VERRE

Pour en permettre le recyclage

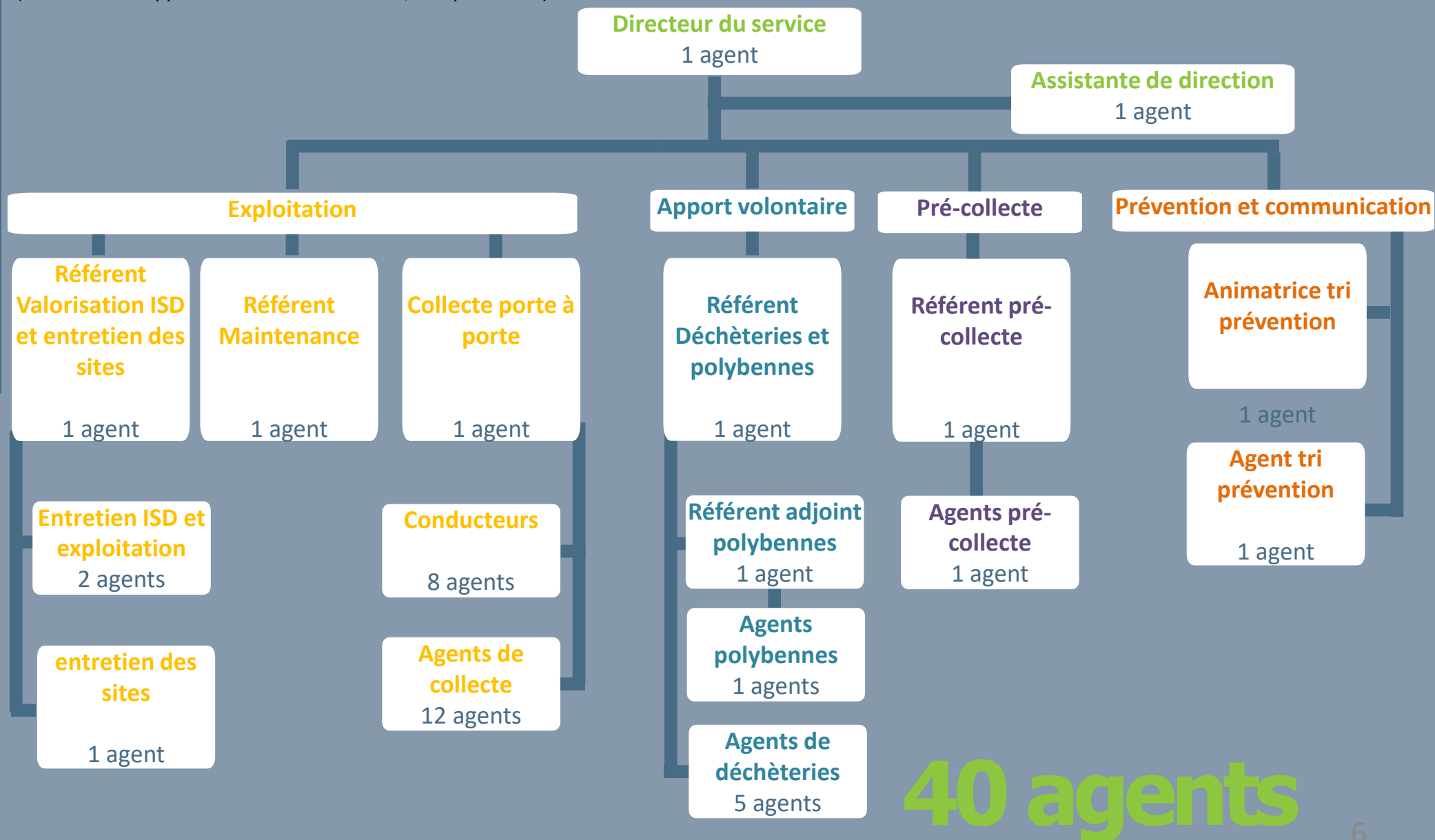
## GESTION DE 2 INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS ET MAINTENANCE DU SERVICE

Pour les déchets inertes et le tout-venant non incinérable des déchèteries

# Les moyens humains du service

(Hors service support : ressources humaines, comptabilité...)

Le service gestion des déchets



# Les moyens matériels du service



4 Bennes à Ordures Ménagères (BOM)



3 BOM Biogaz



1 Mini BOM



1 polybenne équipée d'une grue pour la collecte du verre



1 polybenne pour les rotations en déchèteries



1 polybenne au Biogaz



1 tracteur agricole



2 télescopiques



1 chargeuse sur pneumatique



1 chargeuse et une sur roues à pied de mouton



1 véhicule léger au Biogaz



2 véhicules utilitaires  
1 électrique  
et 1 thermique



1 véhicule électrique



2 fourgons

# Les moyens matériels du service



Garage et vestiaires

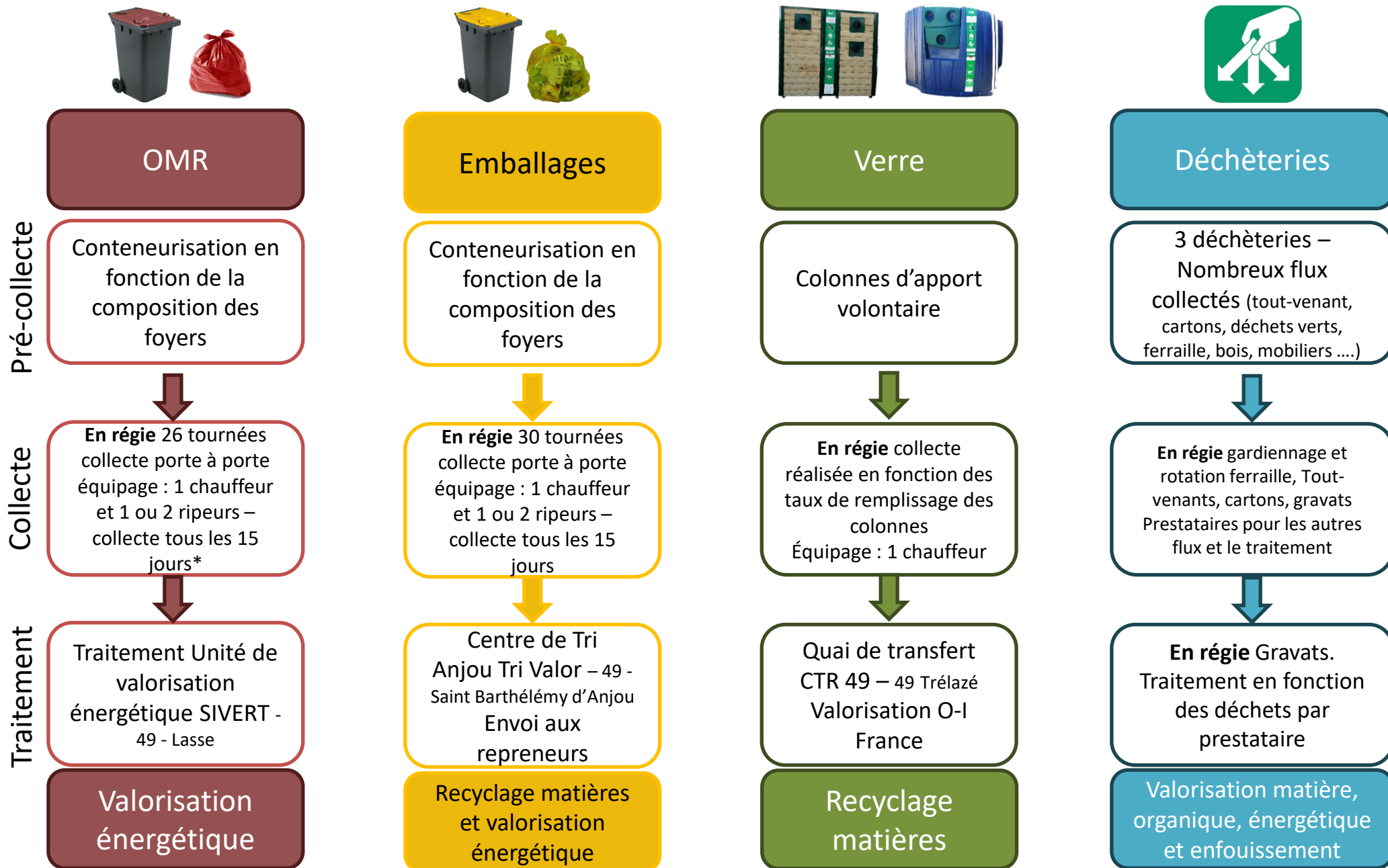


Service relations usagers



Bureaux du service  
(2<sup>ème</sup> étage de la maison des services  
publics)

# Les contenants et les modalités de collecte et de traitement



\* collecte toutes les semaines dans les centres bourg de Beaufort-en-Vallée, Baugé, Mazé et Noyant

# Grille de dotation des bacs



Nombre de personnes composant le foyer	Bac ordures ménagères Ou sacs rouges
1	Bac 120 litres 30 sacs
2	
3	
4	Bac 240 litres 60 sacs
5	
6	Bac 360 litres 90 sacs
7	
8 et plus	
Professionnel	770 litres

Nombre de personnes composant le foyer	Bac déchets recyclables Ou sacs jaunes
1	Bac 180 litres 30 sacs
2	
3	Bac 240 litres 60 sacs
4	
5	Bac 360 litres 90 sacs
6	
7	
8 et plus	
Professionnel	

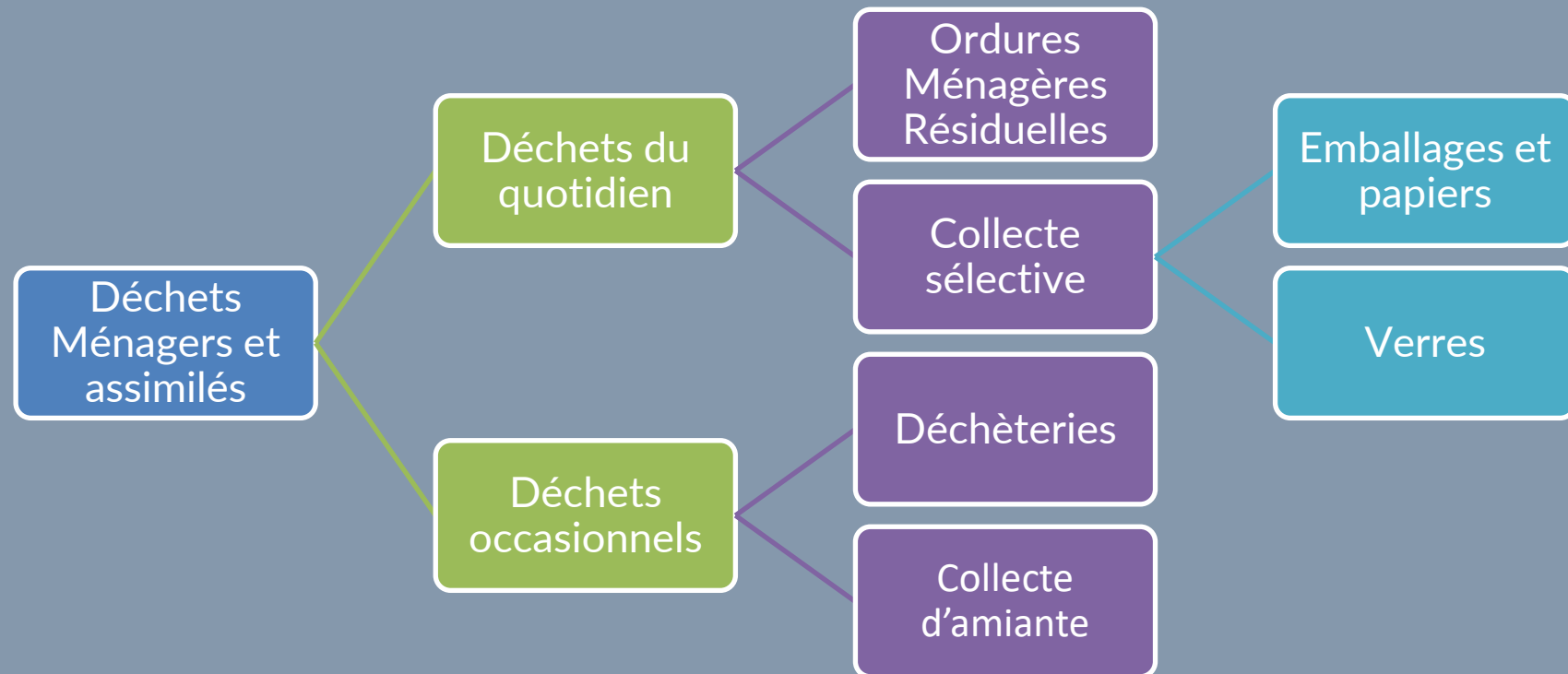
## Conditions de dotation de sacs :

Seulement dans les situations suivantes, l'utilisateur pourra utiliser le système de sacs mis à disposition par la communauté de communes Baugeois-Vallée en lieu et place ou en complément du système de bacs :

- En cas d'impossibilité avérée de stockage du bac,
- Dans le cas des résidences secondaires : le choix est donné entre le bac et le sac,
- Personnes à mobilité réduite (personnes âgées ...),
- Pour de l'occasionnel (fête de famille...),
- Personnes ayant plus de 500 m à parcourir sur le domaine public avec leurs bacs jusqu'au lieu de présentation.

# Les indicateurs techniques

La Communauté de Communes collecte en régie et fait traiter différents types de déchets : les déchets du quotidien et les déchets occasionnels.



Le service gestion des déchets met parallèlement en œuvre un plan d'actions pour accompagner les usagers à la réduction de leurs déchets et à une meilleure prise en compte des consignes de tri.

# Les faits marquants en 2023 au service gestion des déchets

## Achats de véhicules roulants au BioGNV :

La collectivité a fait le choix d'acheter des véhicules roulant au BioGNV pour renouveler 3 Benne à Ordures Ménagères et un camion polybenne. Non seulement ces camions produisent moins de gaz à effet de serre que des modèles diesel, mais ils contribuent aussi à la valorisation locale des déchets. En effet, le biogaz utilisé pour alimenter ces véhicules est produit à l'Unité de Valorisation Énergétique du SIVERT (Noyant-Villages). Grâce à un procédé de méthanisation, les déchets organiques collectés sont transformés en biogaz, un mélange de méthane et de dioxyde de carbone. Ce biogaz est ensuite purifié et utilisé comme carburant. C'est donc un cercle vertueux : les déchets de la collectivité servent à produire l'énergie nécessaire pour collecter de nouveaux déchets.



## Première année de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI) sur la totalité du territoire :

Pour la première fois, l'ensemble des communes a adopté un mode de facturation unique : la REOMI. Cette uniformisation marque la fin d'une période où trois systèmes coexistaient : le budget général communal à Noyant-Villages, la TEOM à Baugé-en-Anjou et la REOMI dans la Vallée. Ce changement, vise à simplifier la gestion des déchets et à mieux refléter la production individuelle de chaque foyer, grâce à une tarification directement liée au volume du bac, au nombre de présentation de ce dernier à la collecte et donc aux déchets générés.

## Harmonisation de la grille de dotation des bacs ordures ménagères :

Dans le cadre de l'harmonisation de la gestion des déchets, une nouvelle grille de dotation en bacs a été adoptée fin 2023 et mise en œuvre au 1er janvier 2024. Cette réforme simplifie le système en supprimant les bacs de 180 litres et en remplaçant les bacs de 140 litres par des 120 litres. De plus, pour mieux répondre aux besoins des foyers composés d'une seule personne, le format 80 litres, jusqu'alors limité à certaines zones, est désormais généralisé à l'ensemble du territoire.

# Les faits marquants en 2023 au service gestion des déchets

## Fin d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (ISDND) :

Mis en service en 1983, l'ISDND de Fontaine-Guérin a accueilli ses derniers déchets le 31 mai 2023. Si cette partie du site a atteint la fin de son cycle d'exploitation, l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI), également implanté à Fontaine Guérin, continuera de fonctionner et fera l'objet de projets d'extension dans les prochaines années.



## Rénovation du centre technique : un projet éco-responsable

Engagé dans une démarche de développement durable, le centre technique se modernise. Lancé en 2023, le projet de rénovation prévoit, dès septembre 2024, la construction de nouveaux bâtiments, la réhabilitation de la voirie et la mise en place d'une station d'épuration par phytoépurations. De plus, l'installation d'ombrières photovoltaïques permettra de réduire l'empreinte carbone du site en produisant de l'énergie propre. Une autre nouveauté notable sera la récupération des eaux de pluie, qui seront utilisées pour alimenter les sanitaires, contribuant ainsi à une gestion plus économe de la ressource en eau.

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

## La collecte :

La collecte de ces déchets se fait en porte à porte, au moyen de bacs ou sacs rouges, une fois tous les 15 jours sur tout le territoire et une fois par semaine dans les bourgs de Baugé, Beaufort, Mazé et Noyant.

A la fin des tournées, les camions vont vider à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située sur la commune déléguée de Lasse (Noyant-Villages).

## Le traitement :

L'Unité de Valorisation énergétique est gérée par le SIVERT Est-Anjou qui a pour mission première de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles de ses structures adhérentes, après tri et valorisation agricoles. Son exploitation a démarré en janvier 2005.

### CHIFFRES CLÉS

**5 structures**  
Adhérentes

**49 746**  
Tonnes OMR

**97 %**  
de  
valorisation

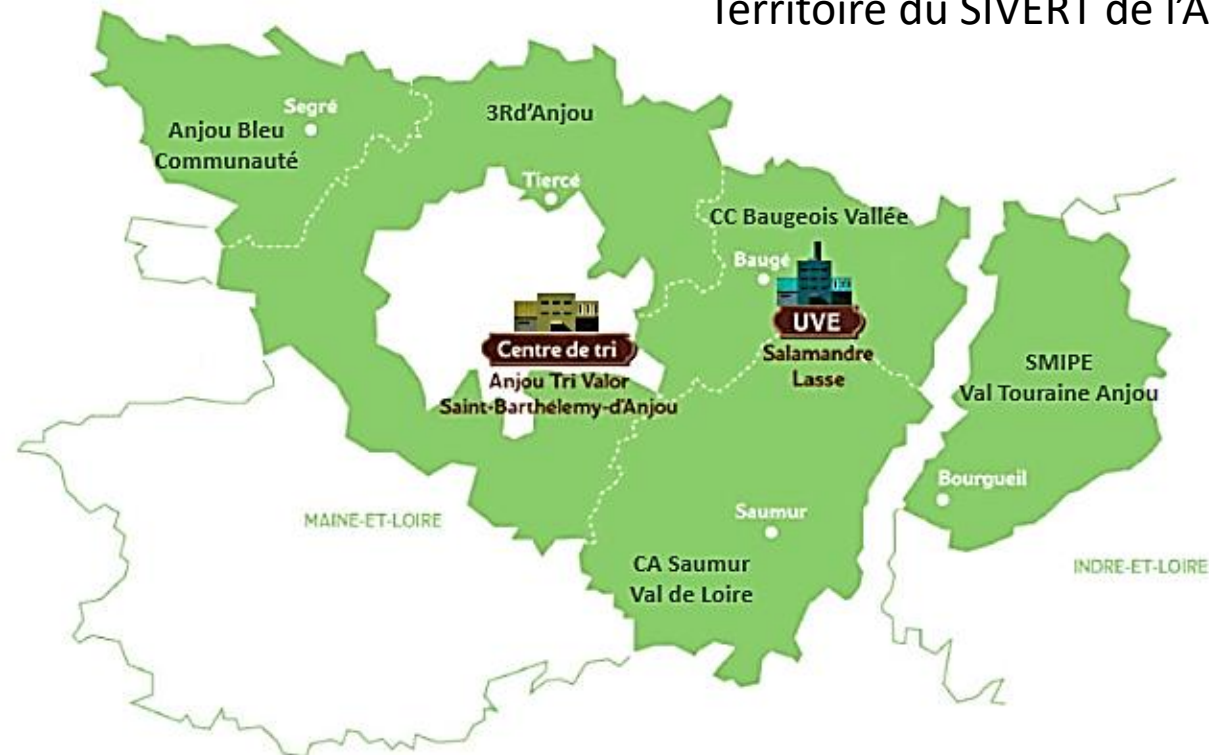
**314 828 habitants**

**252**  
communes

**64 700 MWh**  
Production électricité

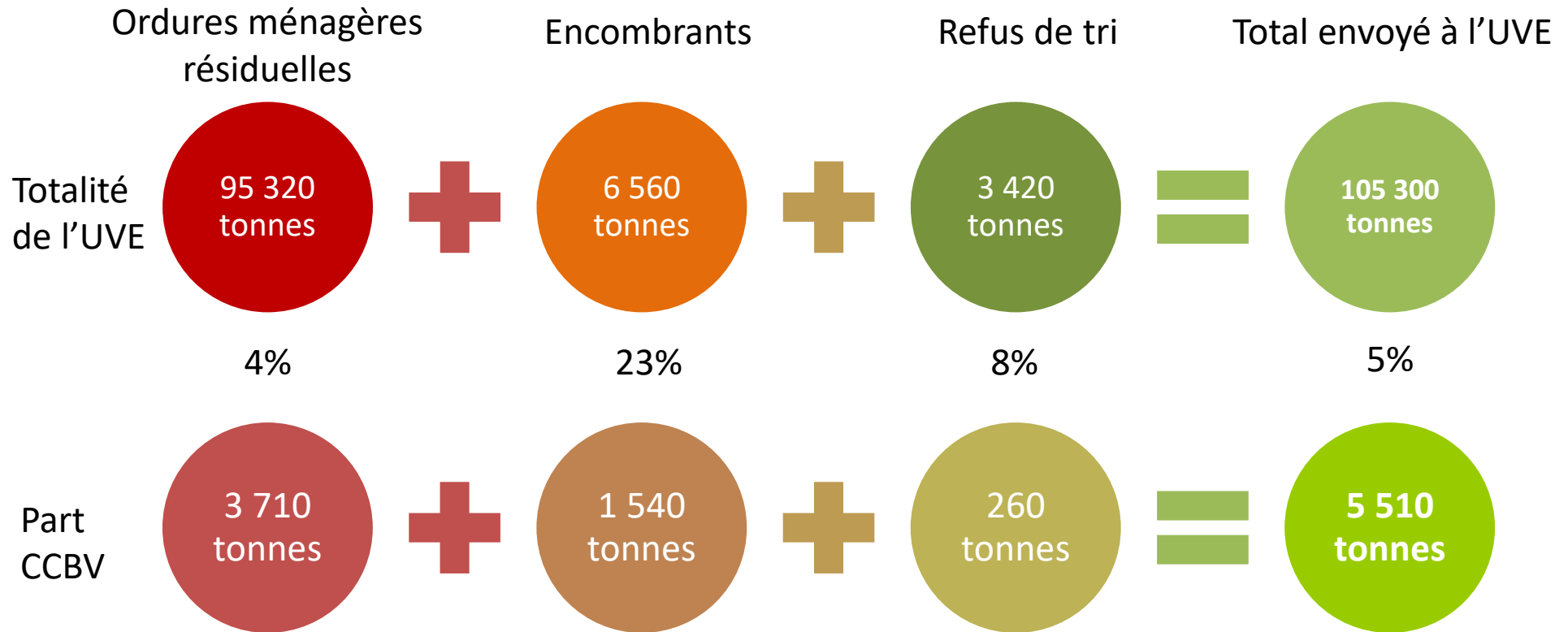
**22 394**  
Composteurs  
distribués

## Territoire du SIVERT de l'Anjou

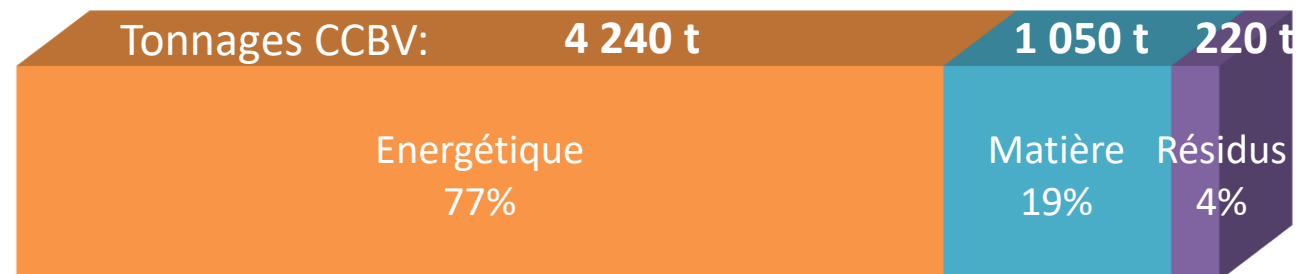


# Les Ordures Ménagères Résiduelles

Le traitement :



La valorisation :



Valorisation des déchets reçus à l'UVE

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

## Valorisation énergétique

**64 700 MWh** de production d'électricité  
soit la production électrique d'une ville comme Saumur

Dont **3 400 MWh** produit avec les déchets de la CCBV soit la production d'une ville comme Les Bois d'Anjou

**18 310 MWh** d'énergie thermique  
Dont **960 MWh** produit avec les déchets de la CCBV  
La chaleur fatale est récupérée jusqu'au serres de la Salamandre

## Valorisation matière

**20 250 tonnes** de production de Mâchefers\* en 2023, tous les mâchefers ont été valorisable  
Dont **960 tonnes** produites avec les déchets de la CCBV

**1 920 tonnes** de Ferreux ont été récupérés

Dont **100 tonnes** allouées aux déchets de la CCBV

**110 tonnes** de Non-ferreux ont été récupérés  
Dont **6 tonnes** allouées aux déchets de la CCBV

## Résidus

**4 550 tonnes** de Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères envoyés à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux – Solitop à Cyr des Gâts (85)

Dont **240 tonnes** peuvent être allouées aux déchets de la CCBV

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les quantités collectées et traitées sur 3 ans :



Indicateurs techniques

	En tonnes			en %	En kg/hab./an			en %
	2021	2022	2023	évolution 2022-2023	ratio 2021 39 143 hab.	ratio 2022 35 657 hab.	ratio 2023 34 966 hab.	évolution des ratios 2022-2023
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	<b>4 802</b>	<b>3 996</b>	<b>3 673</b>	<b>-8%</b>	<b>123</b>	<b>112</b>	<b>105</b>	<b>-6%</b>

La généralisation de la REOMI en 2023 s'accompagne d'une baisse des tonnages collectés dans toutes les collectivités qui l'ont mise en place. Cette diminution, qui se traduit par une réduction de 7% des ratios par habitant et de 9% des tonnages totaux par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par l'évolution des pratiques de tri et de consommation induite par cette nouvelle redevance.



# La collecte sélective – recyclables et verres



La collecte :

Les déchets d'emballages appelés également recyclables sont collectés tous les 15 jours sur tout le territoire au moyen de bacs ou de sacs jaunes. Une fois collecté, les déchets sont déposés au centre de tri Anjou Tri-Valor à Saint Barthélémy d'Anjou (49).

	En tonnes			en %	En kg/hab/an			en %
	2021	2022	2023	évolution 2022-2023	ratio 2021 39 143 hab.	ratio 2022 35 657 hab.	ratio 2023 34 966 hab.	évolution des ratios 2022-2023
<b>Recyclables collectés</b>	<b>2 187</b>	<b>1 990</b>	<b>1 928</b>	<b>-3%</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>-1%</b>

Les déchets de verre sont collectés en apport volontaire au moyen de 165 colonnes réparties sur tout le territoire, soit une colonne pour 216 habitants. On compte 108 points d'apport volontaire sur le territoire (groupement de une ou plusieurs colonnes de tri) soit un point d'apport volontaire pour 330 habitants. Une fois collectés, les déchets sont déposés au CTR49 à Tiercé.



	En tonnes			en %	En kg/hab/an			en %
	2021	2022	2023	évolution 2022-2023	ratio 2021 39 143 hab	ratio 2022 35 657 hab	ratio 2023 34 966 hab	évolution des ratios 2022-2023
<b>Verres</b>	<b>1 838</b>	<b>1 697</b>	<b>1 603</b>	<b>-6%</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>-4%</b>

Pour ces 2 types de déchets, on observe une baisse des tonnages entre 2021 et 2022 qui s'explique par l'arrêt de la collecte sur la commune de Corné. La baisse est encore plus importante en 2023. Toutefois si l'on regarde les ratios par habitant et par an, on voit que mis à part pour le verre, la production de ces déchets reste stable sur notre territoire.

# La collecte sélective – recyclables

## Le centre de tri Anjou Tri Valor:

Le centre de tri est construit en lieu et place de l'ancien site de Traitement Mécano Biologique fermé en 2016, à Saint Barthélemy d'Anjou. Il vient donc donner une seconde vie au site qui n'avait plus d'activité depuis sa fermeture. La chaîne est adaptée aux extensions de consignes de tri : trieurs optiques pour différencier les types de plastiques à l'aide d'un laser, séparateurs balistiques pour répartir les matériaux en fonction de leur nature...

## Le traitement :

Une fois trié, les déchets sont dirigés vers différents repreneurs en fonction des matériaux.

### CHIFFRES CLÉS

12 flux triés

30 000

Tonnes par an emballages

11,6 t/h  
triées

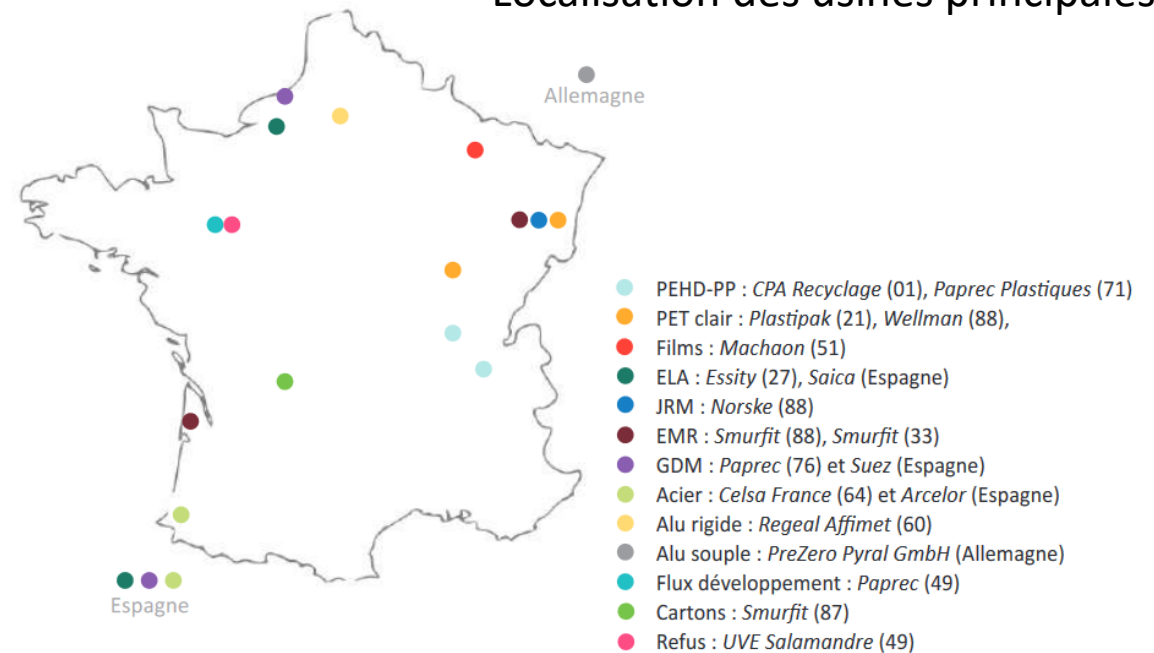
610 000 habitants  
SIVERT + ALM

45 salariés

87 %  
Déchets expédiés en  
France

22 228 k€  
Investissement

## Localisation des usines principales



Les repreneurs peuvent se diriger vers d'autres sites, en cas de surcharge par exemple.

# La collecte sélective – recyclables

Le tri des déchets emballages :

	Tonnages triés en 2023 Centre de Tri	Tonnages triés en 2023 CCBV à Anjou Tri Valor	Part de la collectivité au centre de tri	Tonnages triés en 2023 CCBV à PAPREC Seiche	Tonnages triés en 2023 CCBV
Papiers	1257	455	36%	0	455
Papier-Carton complexé et non complexé	3311	500	15%	13	513
Brique alimentaire	318	21	7%	1	22
Cartons bruns	444	99	22%	0	99
Bouteilles en plastique claires	916	99	11%	2	101
Barquettes en plastique ou polystyrène	799	71	9%	1	72
Barquettes et bouteilles plastique foncé	598	66	11%	3	68
Films Plastique	498	0	0%	0	0
Aluminium souples (pots, capsule...)	33	4	12%	1	5
Aluminium (cannette, boîte de conserve)	153	12	8%	12	23
Acier (cannette, boîte de conserve)	988	110	11%	3	113
Refus de tri	3284	250	8%	0	250
<b>TOTAL</b>	<b>12599</b>	<b>1686</b>	-	<b>34</b>	<b>1721</b>

Lors du tri des déchets, il est constaté certaines erreurs (brosses à dents, jouets en plastique,...). Ces refus sont alors redirigés à l'UVE, située à Lasse et représentent 13 % du tonnage d'emballages collectés. En mars 2023, suite à une grève empêchant l'accès au centre de tri, les déchets d'emballages de la collectivité ont été exceptionnellement détournés vers le centre de tri de Paprec à Seiche sur Loire.

# La collecte sélective – recyclables

Le traitement des déchets triés :

	Entreprises de traitement	localisation de l'entreprise
Papiers	Norske skog	Golbey - 88
Papier-Carton Non complexé et non complexé	Revipac	Paris - 75
Brique alimentaire	Revipac	Paris - 75
Cartons bruns	Suez environnement	Saint Grégoire - 37
Bouteilles en plastique claires	Valorplast	Paris - 75
Barquettes en plastique ou polystyrène	Valorplast	Paris - 75
Barquettes et bouteilles plastique foncé	Citeo	Epinal - 88 Fouesnant - 29
Films Plastique	Valorplast	Paris - 75
Aluminium souples (pots, capsule...)	Prezero Pyral	Freiberg - 09 Allemagne
Aluminium (cannette, boîte de conserve)	Regeal Affimet	Compiègne - 60
Acier (cannette, boîte de conserve)	Arcelor Mittal	La Plaine St Denis - 92
Refus de tri	SIVERT	Lasse - 49
Verre	O-I France SAS	Veauce - 42

La quasi-totalité des déchets de la collectivité est recyclée en France.

Les déchets de verre ne passent pas par le centre tri. Ils sont déposés au quai de transfert à Tiercé - 49, pour être, ensuite, acheminés à l'usine de recyclage par transporteur.

# La collecte sélective – recyclables et verres

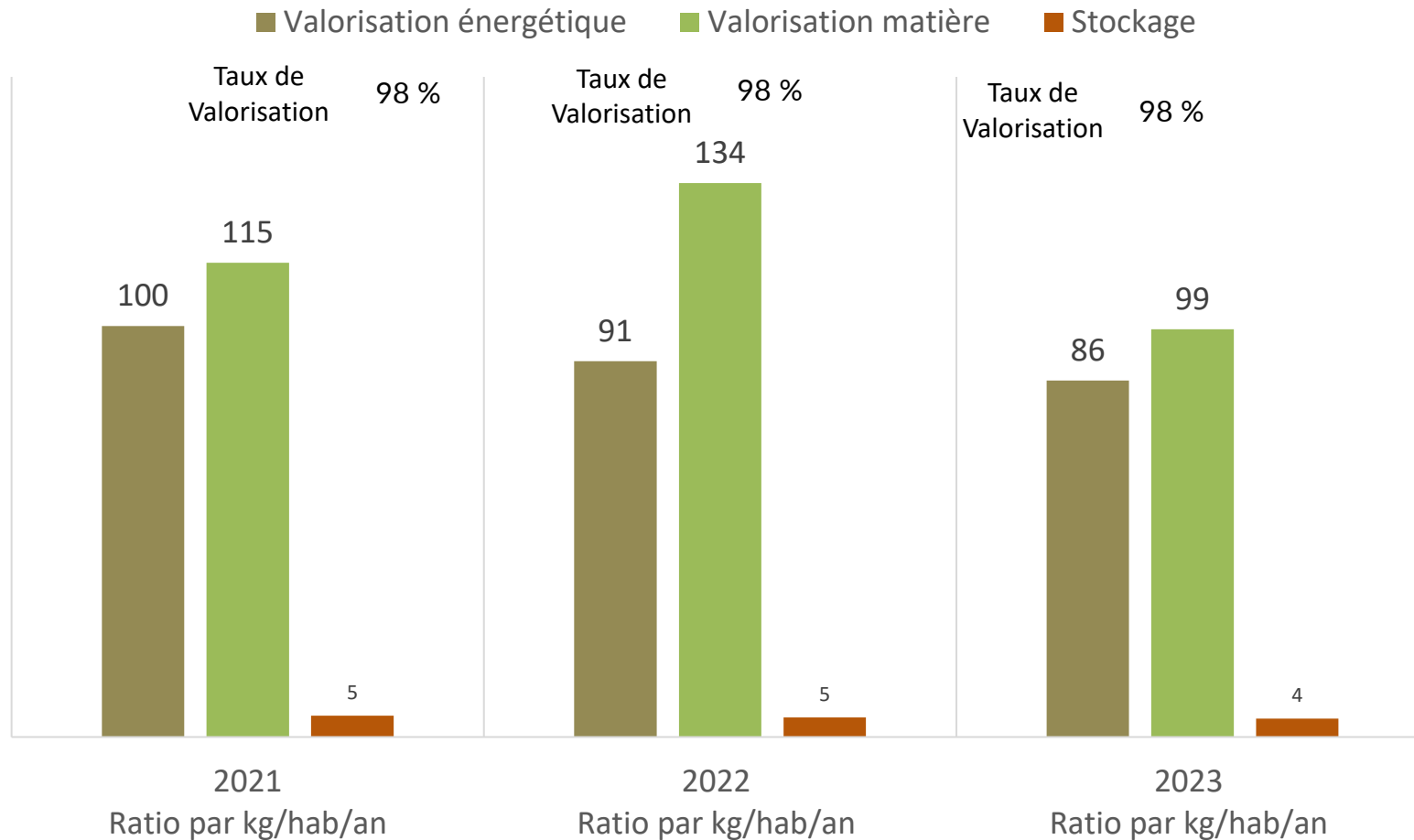
Les quantités collectées et traitées sur 3 ans (en tonnes) :

	En tonnes			en %	En kg/hab/an			en %
	2021	2022	2023	évolution 2022-2023	ratio 2021 39 143 hab	ratio 2022 35 657 hab	ratio 2023 34 966 hab	évolution des ratios 2022-2023
<b>Recyclables collectés</b>	<b>2187</b>	<b>1990</b>	<b>1928</b>	<b>-3%</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>-1%</b>
<b>Recyclables traités</b> <i>Avec cartons de déchèterie</i>	<b>1991</b>	<b>2592</b>	<b>1675</b>	<b>-35%</b>	<b>51</b>	<b>73</b>	<b>48</b>	<b>-34%</b>
<b>Cartons de déchèteries</b>	<b>292</b>	<b>304</b>	<b>166</b>	<b>-45%</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>-44%</b>
<b>Recyclables traités</b> <i>Sans les cartons de déchèteries</i>	<b>1699</b>	<b>2288</b>	<b>1509</b>	<b>-34%</b>	<b>43</b>	<b>64</b>	<b>43</b>	<b>-33%</b>
<b>Verres</b>	<b>1838</b>	<b>1697</b>	<b>1603</b>	<b>-6%</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>-4%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>263</b>	<b>223</b>	<b>250</b>	<b>12%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

On observe des quantités moins importantes de déchets traités que collectés, ceci s'explique par les stocks de déchets au centre de tri. En effet, afin de massifier les envois vers les différents repreneurs les déchets sont stockés au centre de tri.

Le tonnage de recyclables collecté est moins important pour ce flux, aussi cette diminution est imputable à la mise en place de la REOMI,

# Taux de valorisation collectes



## Comment est calculé le taux de valorisation?

Tous les ans, les repreneurs de déchets de la collectivité fournissent dans leurs bilans annuels leur de taux de valorisation pour les déchets qui ont été envoyé chez eux. De cette façon il est possible de savoir la part des déchets qui a été valorisée, compostée ou stockée. On observe un taux de valorisation des déchets qui reste stable sur les trois dernières années.

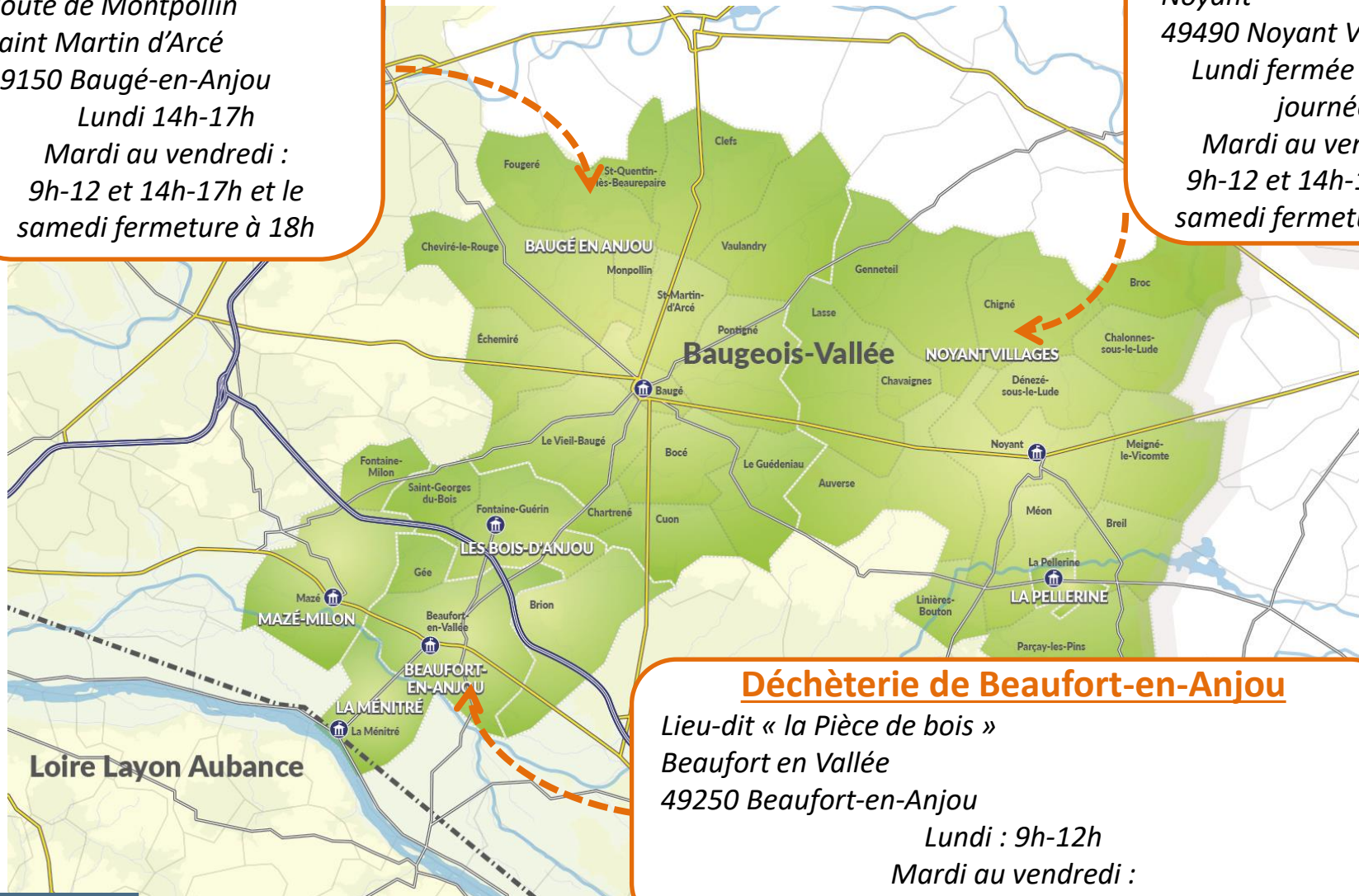
# Localisation des déchèteries

## Déchèterie de Baugé-en-Anjou

Route de Montpollin  
Saint Martin d'Arcé  
49150 Baugé-en-Anjou  
Lundi 14h-17h  
Mardi au vendredi :  
9h-12 et 14h-17h et le  
samedi fermeture à 18h

## Déchèterie de Noyant-Villages

ZA Moulin de Grolleau  
Noyant  
49490 Noyant Villages  
Lundi fermée toute la  
journée  
Mardi au vendredi :  
9h-12 et 14h-17h et le  
samedi fermeture à 18h



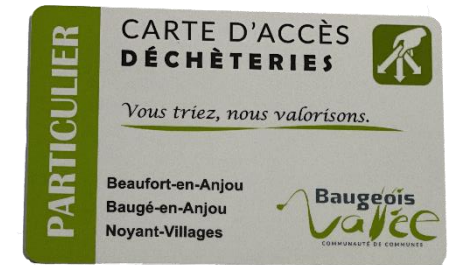
## Déchèterie de Beaufort-en-Anjou

Lieu-dit « la Pièce de bois »  
Beaufort en Vallée  
49250 Beaufort-en-Anjou  
Lundi : 9h-12h  
Mardi au vendredi :  
9h-12 et 14h-17h et le samedi fermeture à 18h

# Les faits marquants en 2023 des déchèteries

## Fin d'exploitation de la déchèterie de Corné :

A compter du 1er janvier 2023, l'exploitation de la déchèterie de Corné n'était plus gérée par la CCBV. Cette déchèterie a été reprise par Angers Loire Métropole puisque cette dernière se trouve sur son territoire.



## Mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries :

Depuis le 1er janvier 2023, un système de contrôle d'accès a été mis en place sur l'ensemble des déchèteries du territoire. Chaque usager bénéficie de 15 passages inclus dans la redevance incitative (REOMI). Au-delà de ce quota, chaque passage supplémentaire est facturé 5 €. Les professionnels, quant à eux, disposent de cartes spécifiques et règlent leurs apports au mètre cube (pour Noyant et Baugé) ou à la tonne (pour Beaufort).

## Mise en place de nouvelles filières de tri :



La collectivité a contractualisé avec l'éco-organisme Ecomaison pour gérer financièrement la collecte et le traitement des articles de bricolage et des jouets non-électroniques.



La Communauté de communes a également contractualisé avec l'éco-organisme Eco-DDS qui prend en charge la collecte et le traitement de certains déchets dangereux. Cet Eco-organisme a étendu son périmètre d'action aux outillages de peintures souillés (pinceaux, bacs de peinture...), considérés comme des déchets dangereux. Des contenants ont été mis en place en février 2023 pour récupérer ces déchets.

## Réhabilitation des déchèteries :

Afin d'améliorer la gestion des déchets et de réduire l'impact environnemental, le service gestion des déchets travaille sur la modernisation des trois déchèteries. Les travaux prévus sur la période 2024-2025 permettront d'optimiser le tri, d'améliorer les conditions de travail des agents et de rendre les sites plus durables, avec par exemple l'installation d'ombrières photovoltaïques.

# L'organisation des déchèteries

		Déchèterie de Baugé-en- Anjou	Déchèterie de Beaufort-en- Anjou	Déchèterie de Noyant
Nombre de gardiens		2	2	1
Hebdomadaire	Nombre de jours d'ouverture	5,5		5
	Nombre d'heures d'ouverture	34		31
	Nombre de passage moyen par jour d'ouverture	89	135	38
Annuel	Tonnages par déchèteries	3 241	5 475	1 181
	Nombre de passage	25 596	38 595	9 851
	Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	33%	55%	12%

# L'organisation des déchèteries

Le gardiennage des déchèteries est géré en régie par la collectivité. De même que certains enlèvements de déchets.

## Déchets acceptés en déchèteries :

Toutes les déchèteries du territoire proposent le même tri aux usagers, hormis la filière plâtre qui est uniquement proposée sur la déchèterie de Beaufort en Anjou. La dépose des ces déchets se fait dans les caissons tout-venant non-incinérable dans les deux autres déchèteries.

	Transporteurs	Usine de traitement	Mode de traitement
Bois	Dufeu/Veolia - 49	Dufeu/Veolia - 49	Recyclage
Cartons	Régie	Revipac - 75	Recyclage
Déchets dangereux compris dans l'éco-organisme	Triadis	Saint Jacques de la Lande - 35	Recyclage et valorisation énergétique
Déchets dangereux hors périmètre de l'éco-organisme	Remondis	Champtoce sr Loire - 49	Recyclage et valorisation énergétique
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Envie 49	Envie 49	Recyclage et valorisation énergétique
Déchets verts déchèteries Beaufort en Anjou	Dufeu/Veolia - 49	Dufeu/Veolia - 49	Broyage sur la déchèterie et compostage
Déchets verts déchèteries Baugé en Anjou	Baugeois compost - 49	Baugeois compost - 49	Compostage
Déchets verts déchèteries Noyant	Dufeu/Veolia - 49	Dufeu/Veolia - 49	Compostage
Ferraille	Derichebourg - 49	Derichebourg - 49	Recyclage
Gravats	Régie	ISDI Régie - 49	Enfouissement
Mobiliers	Brangeon - 49	Brangeon -Tiercé 49	Recyclage et valorisation énergétique
Plâtre	Paprec 49	Paprec 49	Recyclage
Tout venant incinérable	Régie	UVE Lasse 49	Valorisation énergétique
Tout venant non incinérable	Régie	Régie	Enfouissement
Piles et batteries	Corepile	Chimirec Carquefou - 44	Recyclage et valorisation énergétique
Cartouches	LVL	LVL - 44	Recyclage et valorisation énergétique
Textiles	Apire 49	Gebetex - 27	Réemploi, Recyclage et valorisation énergétique

# Fréquentation par déchèteries

Indicateurs techniques

	2021	2022	2023	évolution 2022-2023
Déchèterie de Baugé-en-Anjou	48 043	37 373	25 596	-32%
Déchèterie de Beaufort-en-Anjou	52 793	41 686	38 595	-7%
Déchèterie de Noyant-Villages	19 146	19 617	9 851	-50%
<b>Total</b>	<b>119 982</b>	<b>98 676</b>	<b>74 042</b>	<b>-25%</b>

Les déchèteries de Baugé et Noyant ont connu une baisse significative de fréquentation depuis la mise en place du contrôle d'accès, suggérant que certains usagers ont réduit le nombre de leurs passages. En revanche, la déchèterie de Beaufort a été moins impactée, bénéficiant d'un afflux d'usagers de Mazé-Milon, désormais redirigés vers ce site suite à la fin d'exploitation de la déchèterie de Corné.

# Les déchèteries

## Déchets collectés et traités en déchèteries :

Afin de mener à bien une analyse comparative des tonnages collectés, nous avons restreint notre étude aux déchèteries de Baugé, Beaufort et Noyant. Les données de la déchèterie de Corné n'ont pas été incluses dans cette analyse. Malgré cette limitation, une baisse significative des tonnages globaux est observée, reflétant une diminution générale de la fréquentation.

Cette tendance est nuancée par une hausse des tonnages d'amiante, due à une collecte plus intensive en 2023, et par la première année complète de collecte de plâtre. Les tonnages de cartouches, quant à eux, présentent des fluctuations importantes liées aux spécificités de leur gestion.

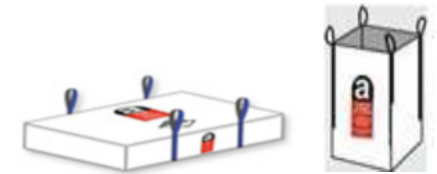
	2021 (sans Corné)	2022 (sans Corné)	2023	évolution des tonnages 2022-2023
Bois	355	349	322	-8%
Cartons	162	212	167	-21%
Déchets dangereux	107	78	84	8%
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	381	391	307	-22%
Déchets verts	3959	3810	3212	-16%
Ferraille	396	470	360	-23%
Gravats	3 429	3 845	2 636	-31%
Amiante	12	20	54	173%
Mobiliers	737	834	681	-18%
Plâtre	0	28	77	170%
Tout venant incinérable	1 722	1 877	1 729	-8%
Tout venant non incinérable	653	600	337	-44%
Piles et batteries	5	16	2	-87%
Cartouches	0,6	28	0,4	-98%
<b>Total</b>	<b>11 919</b>	<b>12 557</b>	<b>9 968</b>	<b>-21%</b>

# Collectes d'amiante

## Déchets collectés et traités :

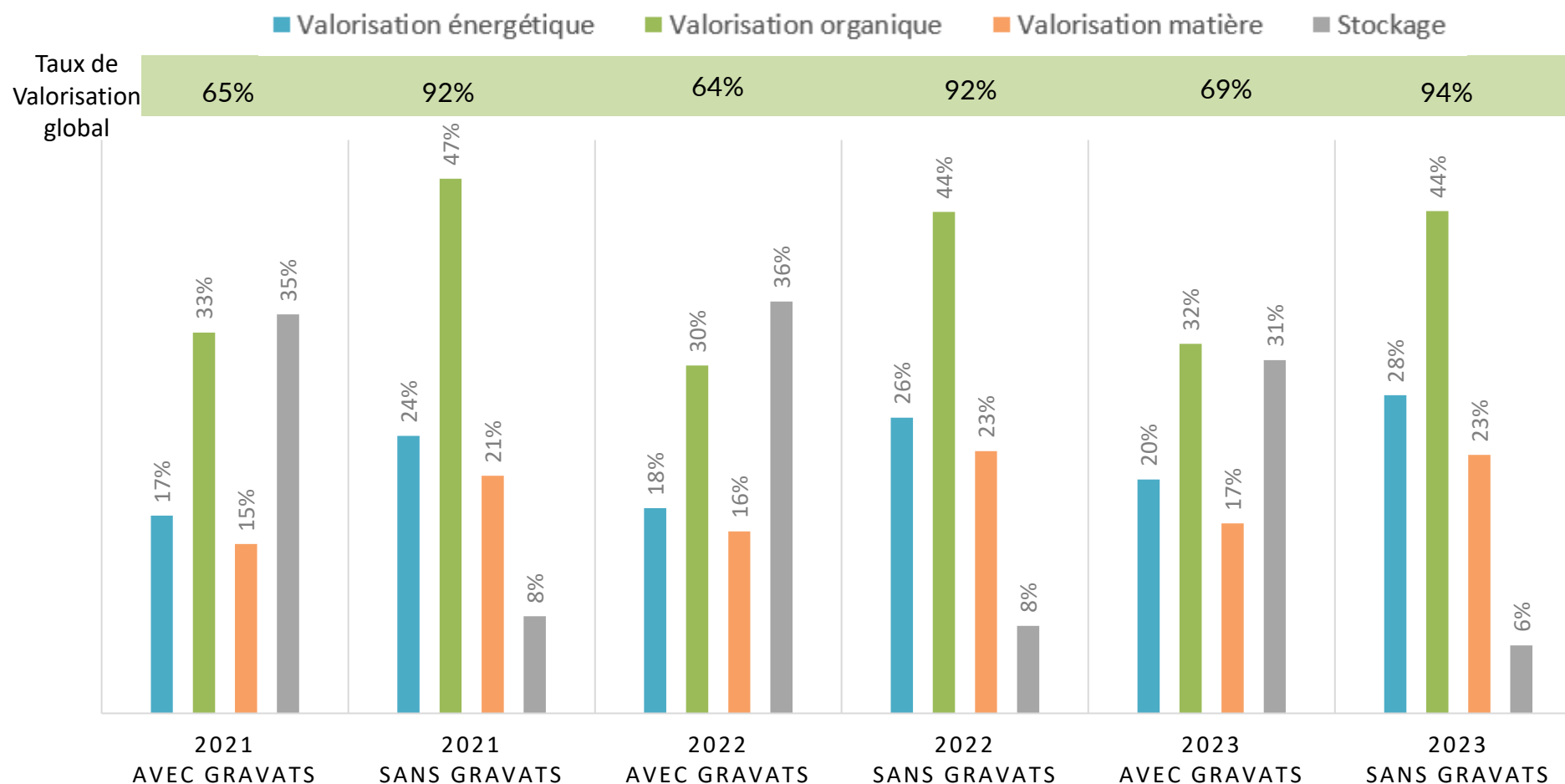
En raison du risque lié à l'amiante, les déchèteries refusent ce type de déchets. Pour répondre aux besoins des particuliers, la communauté de communes organise depuis 2017 des collectes gratuites d'amiante. Un service complet est proposé : mise à disposition de contenants et d'équipements de protection, organisation de la collecte sur la déchèterie de Beaufort sur des demi-journées et après inscription.

Matériaux autorisés	Matériaux refusés
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tuyaux et canalisation,</li> <li>✓ Plaques ondulées,</li> <li>✓ Ardoises en amiante-ciment,</li> <li>✓ Plaques support de tuiles,</li> <li>✓ Produits plans (dalles vinyle...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Déchets de flocages et calorifugeages,</li> <li>✗ Déchets de matériels et d'équipements (sacs d'aspirateurs, équipements de protection individuelle jetables, filtres de dépoussiéreurs, chiffons...),</li> <li>✗ Déchets issus du nettoyage (débris et poussières, résidus liquides, boues...).</li> </ul>



En 2023, la collecte d'amiante a connu une forte augmentation, passant de 19,8 tonnes en 2022 à plus de 53 tonnes. Ce service gratuit a bénéficié à 118 usagers en 2023, contre 43 l'année précédente. Les déchets collectés sont transportés vers l'ISDND de l'Hôtellerie de Flée (49) par un prestataire spécialisé.

# Taux de valorisation déchèteries

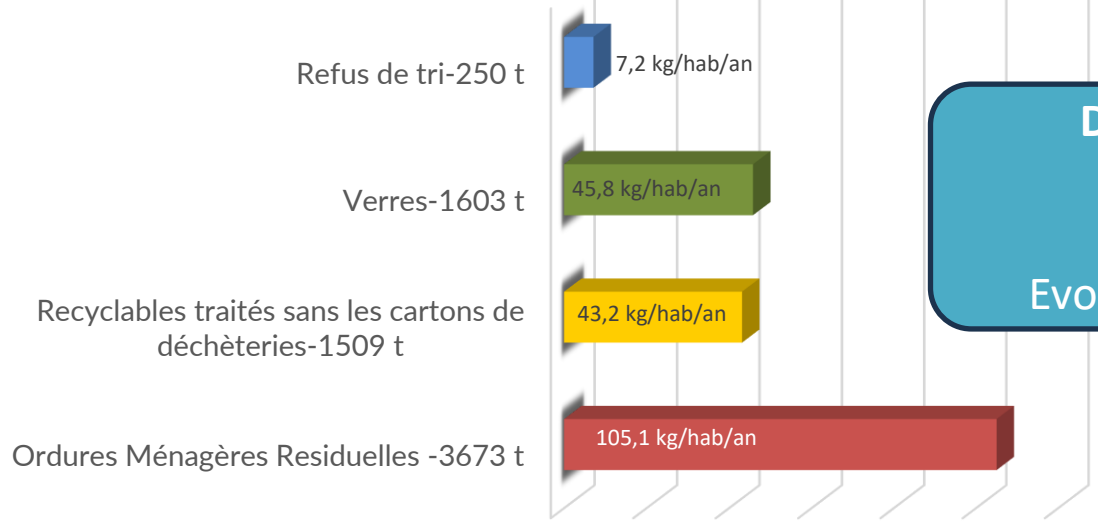


## Comment est calculé le taux de valorisation?

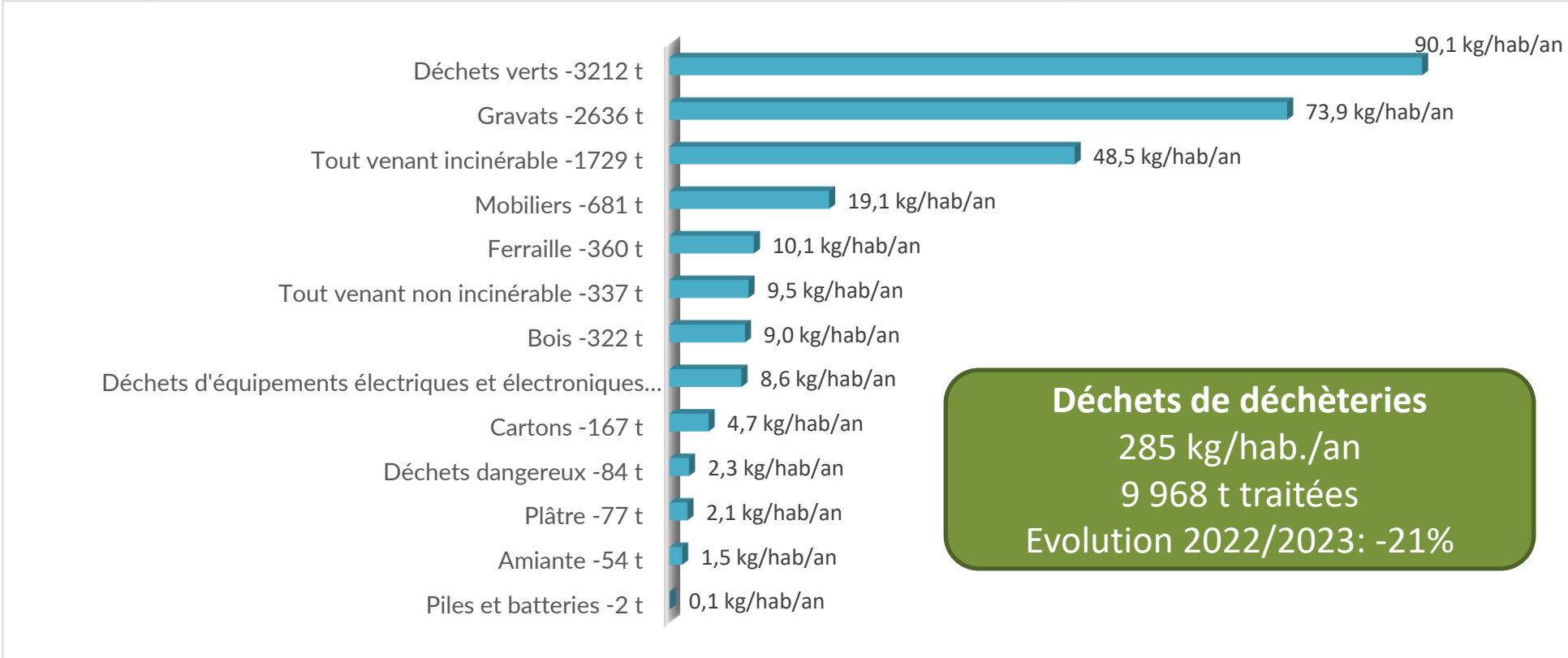
Tous les ans les repreneurs de déchets de la collectivité fournissent dans leurs bilans annuels, leur de taux de valorisation pour les déchets qui ont été envoyé chez eux. De cette façon il est possible de savoir la part des déchets qui a été valorisée, compostée ou stockée. On observe un taux de valorisation des déchets des déchèteries stable sur les trois dernières années.

Les taux de 2021 et 2022 ont été calculés sans les déchets de la déchèterie de Corné pour comparer avec l'année 2023.

Taux de valorisation 98 %



**Déchets du quotidien**  
 201 kg/hab./an  
 7 036 t traitées  
 Evolution 2022/2023: -14%



Taux de valorisation 64 %

**Déchets de déchèteries**  
 285 kg/hab./an  
 9 968 t traitées  
 Evolution 2022/2023: -21%

**En 2023, 486 kg de déchets ont été collectés par habitant  
 Soit un peu plus de 17 000 tonnes pour un taux de valorisation de 74 %**

# La prévention et la communication

## La communication:

La collectivité communique via différents supports et différents canaux, sur les différents sujets qui concernent le service déchets:

- Envoi de courrier à chaque foyer pour la mise en place de la redevance incitative,
- Communication via la presse, sur les réseaux sociaux et en affichage dans les déchèteries pour la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries,
- Communication sur les différents évènements et changements exceptionnels (modifications de tournées, horaires de déchèterie...) via le site internet de la collectivité et les réseaux sociaux.

### CHIFFRES CLÉS

**41 départs**  
de gobelets

**12** Caractérisations  
recyclables

**51** emprunts  
du broyeur  
thermique

**1 108 visites**  
Conseils au tri et  
la prévention

**106** demandes  
d'aide à l'achat de  
composteurs

**965**  
Élèves sensibilisés



# La prévention des déchets

Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil communautaire a adopté son nouveau plan de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2022-2028. Ce dernier fait suite à celui adopté le 19 décembre 2019 qui avait objectif de mener les actions de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés dans la continuité des celles proposées sur les territoires historiques de Baugeois-Vallée.

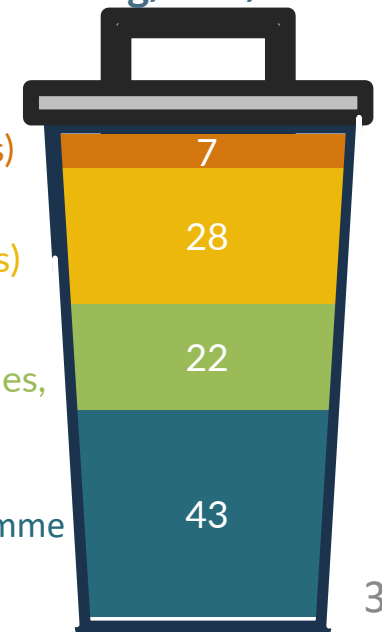
Ce nouveau plan a été élaboré par l'intermédiaire d'une concertation citoyenne, mais également des caractérisations des ordures ménagères qui ont permis de connaître la composition de la poubelle ordures ménagères des habitants de Baugeois-Vallée.

Le PLDMA s'articule autour de 10 axes classés par ordre prioritaires :

- Axe 1 : Réduction des déchets verts et tri à la source des biodéchets
- Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Axe 3 : Exemplarité des collectivités en prévention des déchets
- Axe 4 : Sensibilisation des acteurs et favoriser la visibilité des efforts de prévention
- Axe 5 : Utilisation des instruments économiques
- Axe 6 : Augmentation de la durée de vie des produits
- Axe 7 : Actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Axe 8 : Réduction des déchets des entreprises
- Axe 9 : Réduction des déchets du BTP
- Axe 10 : Réduction des déchets marins

## Composition moyenne d'une poubelle d'un usager de la collectivité en 2022 :

125  
kg/hab./an



Autres collectes spécifiques (déchèteries)

Emballages recyclables (emballages et papiers)

Gisement compostable (déchets alimentaires compostables, de jardin et papiers compostables)

Déchets résiduels (dont couches bébés = 8,28%; textiles sanitaires comme couches séniors, serviettes hygiéniques,...=9,21%)

# La prévention des déchets

## Actions sur le gisement de compostable :

La Communauté de communes Bugeois-Vallée promeut les solutions de valorisation des biodéchets de proximité afin de réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères résiduelles. En France, ces déchets représentent 30% de la poubelle ordures ménagères. Sur le territoire de Bugeois-Vallée, ils ne représentent que 18%, soit 22 kg/hab./an.

Afin de réduire cette part dans les ordures ménagères et de proposer une solution à tous les usagers de son territoire, le Conseil communautaire a défini, le 6 juillet 2023, le compostage comme mode de traitement pour les biodéchets :

### Attribution d'aides à l'achat pour les composteurs individuels

Ce dispositif est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.  
En 2023, **106 foyers ont effectué** une demande.



### Mise en place de compostage collectif.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au moins 3 composteurs collectifs seront installés sur le territoire (1 par bassin de vie). Ces derniers seront à destination des usagers qui en raison de la nature de leur habitat (habitat collectif, maison de bourg sans jardin) ne peuvent pas faire l'acquisition de composteur individuel.



# La prévention des déchets

## Actions sur le gisement de recyclables :

L'éducation au tri a deux objectifs :

- Permettre à une plus grande part de Déchets Emballages Ménagers (D.E.M.) d'être collecté avec la collecte sélective (plutôt que d'être collecté avec les Ordures Ménagères Résiduels),
- Améliorer la qualité du tri pour réduire le taux de refus de tri.

La collectivité a mis en place un accompagnement des usagers via l'agent de tri-prévention. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes :

1. Le suivi de collecte DEM, dès 5h du matin, en collaboration avec nos agents de collecte où un contrôle de la qualité du tri dans les bacs est effectué avec l'apposition d'un autocollant « refus de tri » et/ou le retrait des déchets indésirables (= refus). Et par le suivi le soir avant la collecte du lendemain : contrôle de la qualité du tri dans les bacs la veille au soir d'une collecte.
2. L'information en porte à porte auprès des usagers suite :
  - aux refus de collecte
  - à une demande de changement de bacs
  - à des litiges de collecte
  - pour des enquêtes (recherche d'un nom de propriétaire, d'un bac...)
3. l'animation sur les manifestations (ex : marché, comice, journée citoyenne)
4. le soutien pour la distribution des composteurs, poulaillers...
5. L'accompagnement des usagers dans la procédure sur la collecte d'amiante
6. La réalisation des caractérisations au centre de tri de Paprec à Seiches sur le Loir ou centre de tri de Saint Barthélemy d'Anjou avec la SPL Anjou Tri Valor : une fois par mois.

Pour l'année 2023:  
1 108 visites, soit en moyenne  
92 visites par mois réalisées  
par les agents de tri-  
prévention auprès des  
habitants.



# La prévention des déchets

Mise à disposition de matériels :

La mise à disposition des usagers de broyeur à végétaux est une alternative face à l'apport en déchèterie et au brûlage.

De même des gobelets sont mis à disposition des organisateurs d'évènements sur le territoire pour en limiter la production de déchets.

<b>Broyeur thermique</b> <b>Diamètre de coupe max 14 cm</b>	<b>Broyeur électrique</b> <b>Diamètre de coupe max 3,5 cm</b>	<b>Mise à disposition de gobelets réutilisables</b>
<p>Forfait de 49,94€ par jour</p> <p><b>En 2023:</b>  <b>23 emprunts pour 20 particuliers et 3 communes</b>  <b>36 jours d'emprunts</b></p> 	<p>Forfait de 15€ par jour</p> <p><b>En 2023:</b>  <b>28 emprunts par des particuliers</b></p> 	<p>Conditions de mise à disposition :            Caution de 1€/gobelet emprunté            Facturation au retour des gobelets:            1€ par gobelets manquants</p> <p><b>En 2023:</b>  <b>Les gobelets ont été emprunté sur 41 manifestations du territoire</b></p> 

# La communication du service

Les différents outils de communication :

## Parution

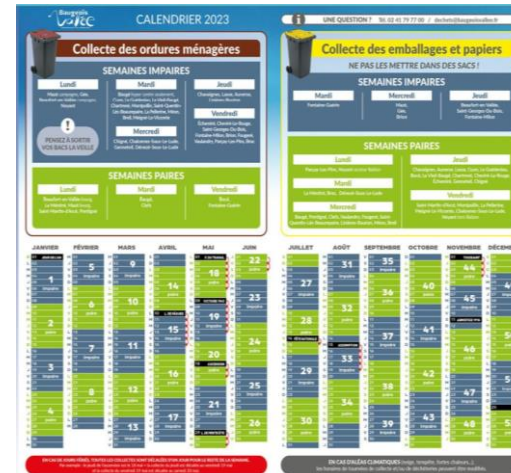
- Article dans le bulletin du SIVERT la Salamandre (semestriel),
- Articles réguliers dans les bulletins communaux,
- Communiqués de presse dans les journaux locaux
- Le rapport d'activité 2023
- Plaquette du programme d'animations scolaires
- Calendrier de collecte unique pour 2023
- Flyers : consignes de tri, horaires des déchèteries...
- Articles dans le magazine de la collectivité 100% Vous,
- Consignes de tri sur le compostage (FAQ, affiche...)

## Site internet et réseaux sociaux

Le service déchets participe à l'animation de la page Facebook de la communauté de communes. Il y est communiqué des informations sur les déchèteries, les collectes et les évènements où le service déchets est présent.

Le site internet de la collectivité a une page dédiée aux services déchets où les usagers peuvent faire leurs démarches et retrouver toutes les informations utiles sur la gestion de leurs déchets.

Le site internet ou Facebook des communes déléguées sert également de relai des informations du service.



**HORAIRES DES DÉCHÈTERIES**

de la communauté de communes Baugeois Vallée

**HORAIRES à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
<b>Déchèterie de Bauge</b> Route de Montpollin St Martin d'Azé 49150 Bauge en Anjou 02 41 89 05 12		9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
<b>Déchèterie de Beaufort-en-Vallée</b> Lieu-dit La Place de Bois Beaufort-en-Vallée 49250 Beaufort-en-Anjou 02 41 57 31 09	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-18h
<b>Déchèterie de Noyant</b> Zone Industrielle « Moulin de Grouseau » Noyant 49490 Noyant-Villages 06 47 14 83 90		9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
		14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-18h

**Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture**

[www.baugeoisvallee.fr](http://www.baugeoisvallee.fr)  
contact : [dechets@baugeoisvallee.fr](mailto:dechets@baugeoisvallee.fr)



# La communication du service

## Les animations scolaires :

### Réalisation d'animation auprès des écoles par l'agent chargé de la prévention:

Ce sont des enfants de 7 à 16 ans qui ont été sensibilisé à la prévention des déchets et aux gestes de tri. L'agent est intervenu dans 44 classes pour 30 animations, soit **965 élèves**.

### Animations scolaires par l'Association Valorise

C'est un nouveau partenariat qui a été démarré en 2022 pour ajouter au programme des animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'association Valorise, basée près de Saumur, s'adresse à tout type de public et est spécialisée sur l'alimentation. 11 animations ont pu être réalisées.



# Bilan financier 2023

Mise en place en 2020 pour l'ensemble du territoire, le service déchets a connu 3 modes de financements bien distincts .

En 2022 la décision a été prise d'harmoniser le mode financement en passant à la redevance incitative sur tout le territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

## La Matrice compta coût :

Les dépenses et les recettes sont présentées selon un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets (présentation en hors taxes).

Ce cadre est construit en colonnes selon les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectifs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (charges de structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2023. Il y a des différences avec le compte administratif ; ce dernier pouvant comprendre des dépenses et des recettes portant sur un autre exercice (exemple : une subvention versée en 2023 alors qu'elle porte sur des tonnages produits en 2022) ou sur des modalités d'amortissements différentes, puisque l'ADEME impose dans la matrice des durées d'amortissement qui peuvent différer de celles choisies par la collectivité.

## BON À SAVOIR

La Communauté de Communes Baugeois-Vallée réalise, chaque année, l'analyse de ses coûts à l'aide de la méthode Compta-Coûts proposée par l'ADEME. Les informations issues de cette analyse ont permis d'illustrer la partie « indicateurs financiers » du présent rapport.

# Présentation de la matrice compta coût

## Les coûts du service :

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les **charges fonctionnelles** correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif ...) ainsi qu'à la communication.
- Les **charges de prévention** représentant les dépenses issues du Programme Local de Prévention des déchets.
- Les **charges liées à la pré-collecte** correspondant aux coûts liés aux contenants : fourniture de sacs, fourniture, maintenance et nettoyage de bacs, de colonnes d'apport volontaire ...
- Les **charges liées à la collecte** telles que les dépenses relatives à la collecte des OMR (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte...), à la collecte des points d'apport volontaire, à la collecte en porte à porte des recyclables, au gardiennage des déchèteries...
- Les **charges liées au transfert**, au transport et au traitement des déchets, tels que le transport et le traitement des verres, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

## Les recettes du service :

Elles proviennent de :

- La redevance incitative,
- La facturation des professionnels en déchèteries,
- Les ventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, papiers...
- Les soutiens des éco-organismes tels que CITEO, EcoMobilier, Ecosystème, Ecodds...

# Matrice compta coût 2023 en € HT

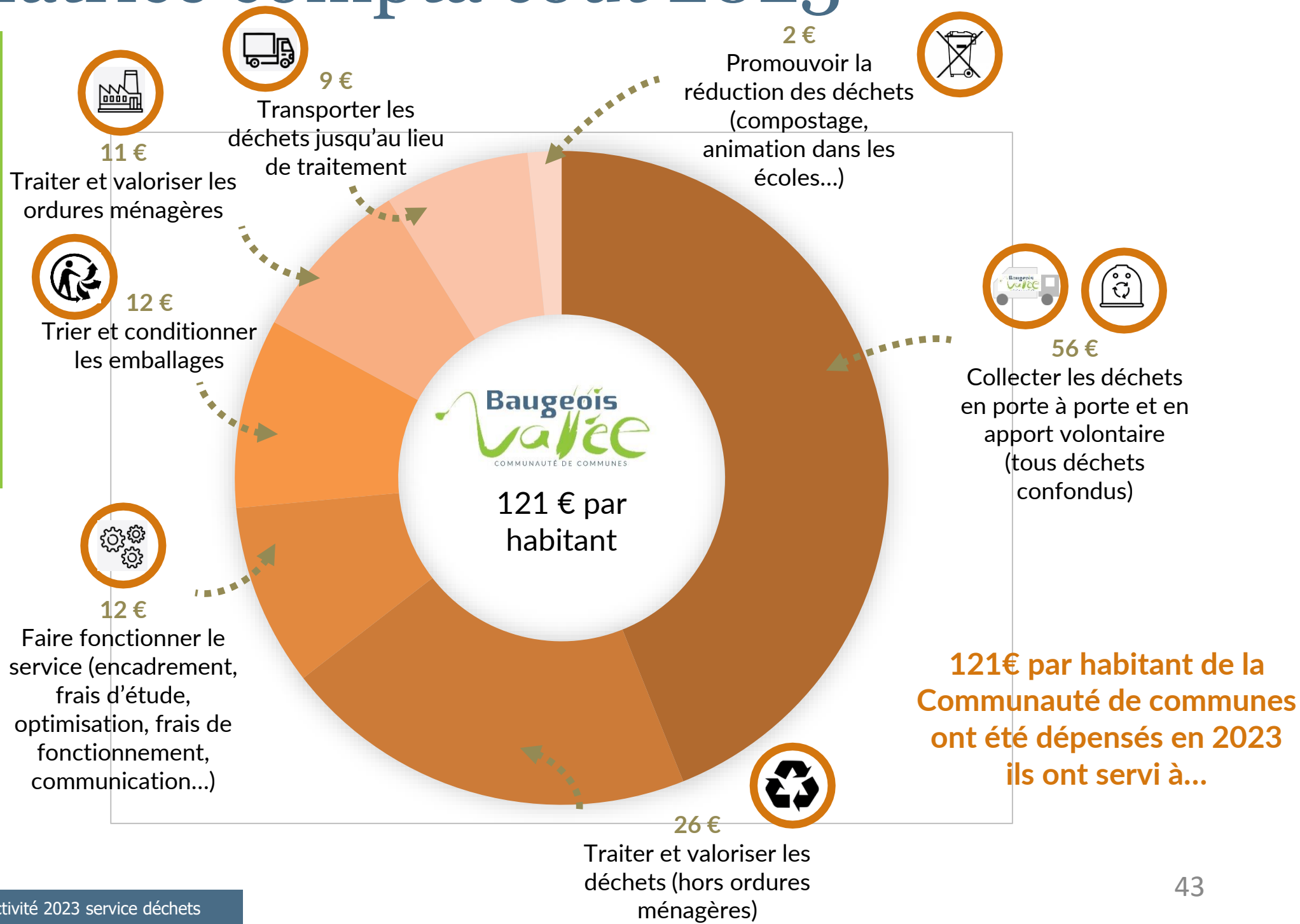
Indicateurs financiers

Charges 2023		€ arrondis	€ /habitant
Fonctionnelles	Charges de structure	356 120 €	10 €
	communication	46 110 €	1 €
Techniques	Prévention	74 460 €	2 €
	Pré-collecte et collecte	1 960 200 €	56 €
	Transfert/transport	321 070 €	9 €
	Tri et traitement des déchets non dangereux	1 435 990 €	41 €
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	22 970 €	1 €
	Montant TVA acquité	1 780 €	0 €
	<b>TOTAL HT Charges</b>	<b>4 216 921 €</b>	<b>121 €</b>
Produits 2023		€ arrondis	€ /habitant
Industriels	Matériaux	228 830 €	7 €
	Autres produits	55 510 €	2 €
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	585 780 €	17 €
	<b>Total Produits</b>	<b>870 120 €</b>	<b>25 €</b>
<b>Coût total à la charge de la collectivité</b>		<b>3 348 581 €</b>	<b>96 €</b>
Contribution 2023		€ arrondis	€ /habitant
Contribution des usagers	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi)	3 662 080 €	105 €
	Facturation des professionnels en déchèterie	53 430 €	2 €
	<b>TOTAL Contribution des usagers</b>	<b>3 715 510 €</b>	<b>107 €</b>
<b>Ecart des Recettes et des Dépenses</b>		<b>366 929 €</b>	<b>11 €</b>

# Matrice compta coût 2023

Détails des charges

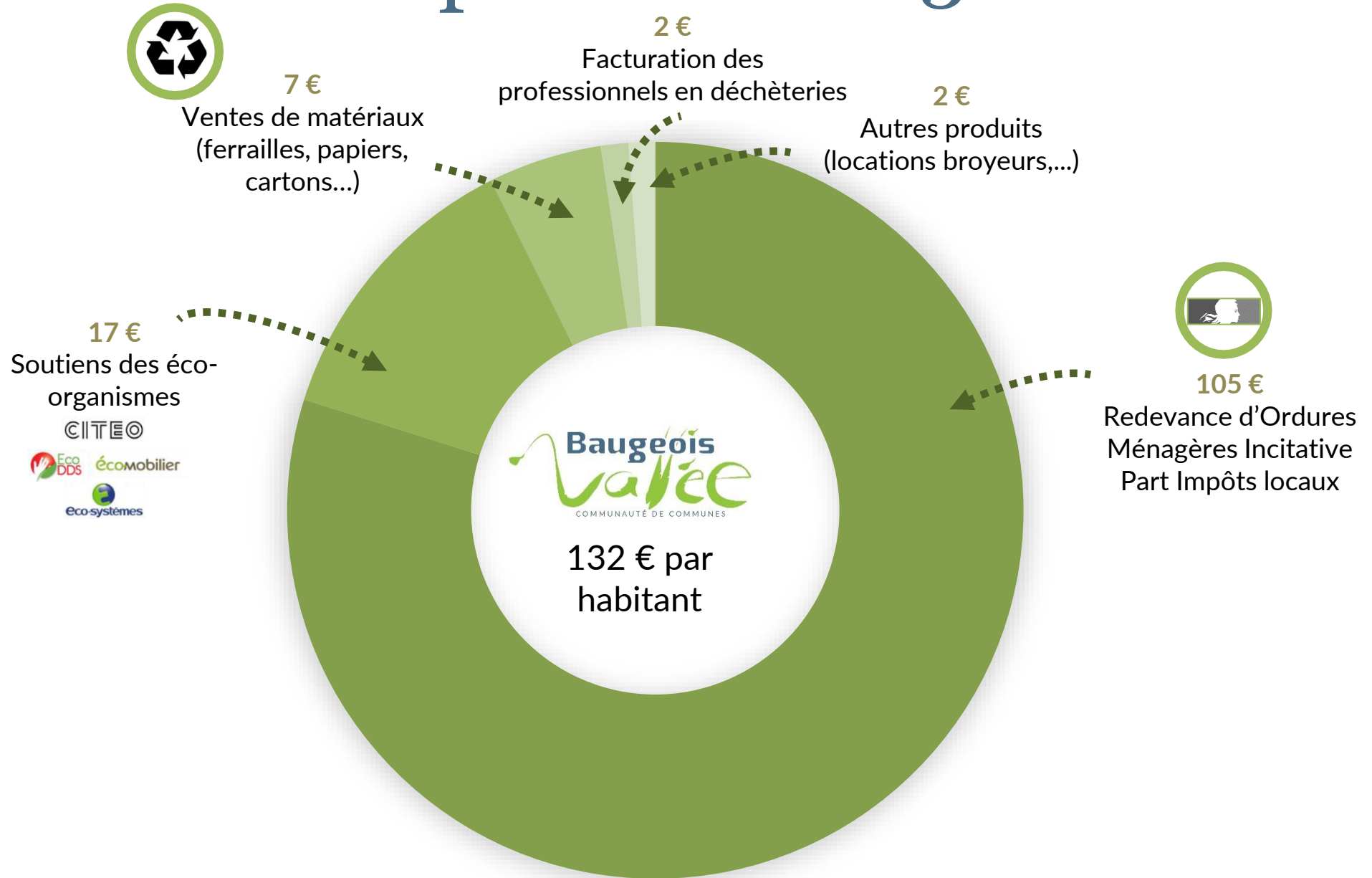
Indicateurs financiers



# Matrice compta coût 2023

Détails des recettes

Indicateurs financiers



132€ ont été reçues en 2023 par habitant de la Communauté de communes ils proviennent de ...



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU SERVICE GESTION DES DECHETS DDE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES BAUGEOIS- VALLÉE - JANVIER 2023**

Crédits photos : communauté de communes Baugeois-Vallée et adobe stock

[www.baugeoisvallee.fr](http://www.baugeoisvallee.fr)

